

Le Point n°1922 du 16 juillet 2009

DROIT DE RÉPONSE DE FRANÇOIS-MARIE BANIER

La récréation est terminée et l'article publié dans votre numéro 1922 du 16 juillet 2009 sous le titre « Françoise Bettencourt passe à l'attaque » justifie que soient portées à la connaissance de vos lecteurs les informations suivantes :

Mme Françoise Bettencourt-Meyers prétend que j'ai pris en main la vie de sa mère et que je la contrôle. Cette assertion est peut-être bonne pour justifier sa plainte, dont la justice déterminera le but, mais j'ai ma propre vie et Mme Bettencourt la sienne.

Mme Françoise Bettencourt-Meyers affirme que j'ai évoqué au lendemain du décès de son père un projet d'adoption. Je tiens à mon nom et il n'a jamais été question d'être adopté par Mme Bettencourt, qui a confirmé dans une interview au *Journal du dimanche* qu'elle n'aurait jamais eu l'idée d'adopter un homme de 61 ans.

Si Mme Bettencourt-Meyers fait aujourd'hui parler son père disparu, je tiens pour ma part à rappeler que M. Bettencourt me montrait tout à la fois affection, confiance et admiration, ainsi qu'en témoignent les lettres qu'il m'a adressées, pour certaines communiquées à la justice, et les discours qu'il a prononcés en mon honneur, aussi bien à l'ambassade de France à Budapest, le soir du vernissage de l'une de mes expositions, en Allemagne, à la Fondation Ludwig, ou chez lui, à notre retour d'expositions à Rio de Janeiro, à Tokyo ou à Moscou.

Je trouve insupportable que l'on puisse imaginer que j'ai attendu la mort de M. Bettencourt pour lancer cette idée d'adoption qui n'appartient qu'à Mme Françoise Bettencourt-Meyers.

Mme Françoise Bettencourt-Meyers parle encore de « stratégie de dénigrement » à son égard. C'est si faux que, depuis que la plainte a été déposée, je n'ai jamais évoqué publiquement cette affaire, contrairement à la stratégie de communication de Mme Françoise Bettencourt-Meyers.

Enfin, pour ce qui est de l'action engagée à mon encontre, patience : un tribunal est saisi, vous y entendrez un tout autre son de cloche.